Image not found or type unknown

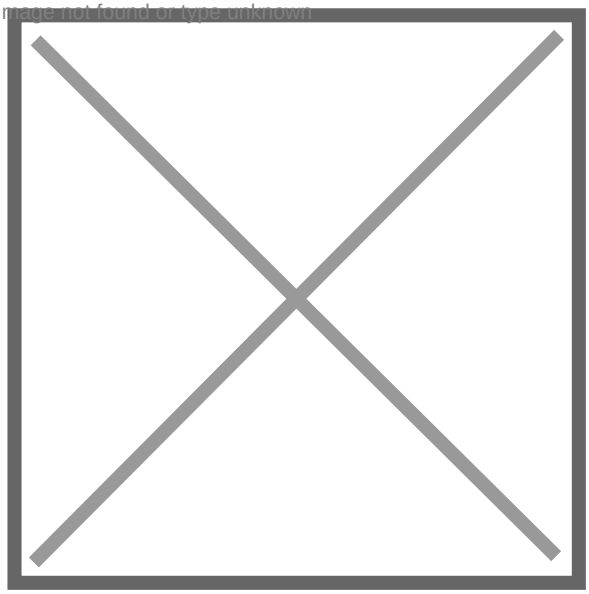

Perte de 25% de bonus - justifiée ??

Par **stonn**, le **20/01/2010** à **10:07**

Bonjour à tous

Mon problème en quelques lignes
- Changement de filtre à gazoil effectué par un garage (professionnel avec facture)
- Le lendemain en partant du travail (en Allemagne) je constate une légère fuite (goutte à goutte toutes les 5/10 secondes)
- Sur le chemin du retour je ne remarque pas que la fuite s'est aggravée
- 10min plus tard le véhicule devient incontrôlable tellement je perds de gasoil (gasoil sous les roues motrice)
- Je m'arrête sur le bord de la route
- La Police m'interpelle
- Je suis tenu responsable car j'ai dis que "oui" j'avais remarqué la fuite, même si TRES minime lorsque j'ai pris mon véhicule
- Un motard a chuté sur une flaque de gasoil : Hôpital (rien de très grave) + moto à réparer (flanc droit râpé)

Plus tard
- J'accepte de payer une amende de 900€ en Allemagne, pour que cela n'aille pas en justice
- L'assurance de mon garagiste rembourse (difficilement) les frais occasionnés par le remorquage + remise en état de mon véhicule
- Les 900€ ne sont pas pris en charge, ni par mon assureur, ni pas celui de mon garagiste dans la mesure où sur le rapport de police il est noté que j'avais pris mon véhicule en ayant constaté une fuite (il est également noté que cette fuite était à ce moment très minime)
- PIRE comme l'assureur de mon garagiste ne prends pas en charge les réparations de la moto accidenté + frais du motard mon assureur me pénalise avec un malus de 25%

J'ai donc payé une amende de 900€ : Ca ok, c'est fait, c'est déjà payé, je sais comment il

sont en Allemagne, j’ai eu un peu de mal à l’accepter mais c’est "oublié"

Par contre ce qui me gène c’est la pénalisation par 25% de malus de la part de mon assurance

Bilan :
En fait l'assurance du garage n'a pris à sa charge que les réparations de mon véhicule + son remorquage.
Mon assurance a pris en charge les frais engendrés par la chute du motard.
Puis elle s'est retournée contre l'assurance du garage qui refuse de payer, elle estime que je suis fautif car j'ai pris mon véhicule en ayant constaté un défaut (la réparation defectueuse du garagiste!)
Du coup mon assurance engage ma responsabilité civile pour les mêmes raisons : j'ai constaté le défaut, donc je suis fautif, donc -25% .
Si l'assurance du garage avait payé je gardais mon bonus actuel !

Ai-je une solution pour que ce malus ne soit pas appliqué !

D’avance merci pour vos réponses

Par **ChrisBdx**, le **23/01/2010** à **21:22**

Bonsoir

Je confirme la décision de votre assureur pour un sinistre 100% responsable et donc un malus de 25%.

Cette responsabilité est engagée totalement car un motard a chuté et votre assureur a pris ses frais en charge.

Vous aviez constaté la fuite donc il en va de votre responsabilité de reprendre votre véhicule.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés